

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMPLÉMENTAIRE AU COMMUNIQUÉ AWNR N°04/2026**

**Corridor de Lobito en République Démocratique du Congo (RDC) : African Women for Natural Resources (AWNR), appelle à la transparence, à la protection des communautés et à des retombées équitables.**

Kinshasa, 21 octobre 2026, à la suite de son [communiqué de presse n°001/2025 sur l'accord de partenariat stratégique entre la République démocratique du Congo et les États-Unis](#), AWNR réitère ses préoccupations et précise ses recommandations concernant le Corridor de Lobito et les infrastructures ferroviaires qui lui sont associées en RDC. Au regard des nouveaux développements.

Le 17 mars 2026, le Gouvernement congolais a lancé le programme « Corridor de Lobito » qui prévoit la réhabilitation du tronçon Kolwezi-Dilolo-frontière angolais ainsi que le développement de liaisons ferroviaires vers la Zambie. 5 mois après, le 26 août 2026, il a signé avec l'entreprise Mota-Engil Africa, une convention de collaboration et un contrat de concession ferroviaire portant sur l'axe Dilolo-Sakanika.

Cette nouvelle étape renforce la nécessité d'un suivi public, rigoureux et indépendant des engagements pris, de leurs conséquences sociales et environnementales, ainsi que des bénéfices attendus pour le pays et les communautés congolaises situées dans les zones où le projet sera exécuté.

AWNR souligne que le développement du Corridor de Lobito devrait renforcer l'intégration régionale, favoriser la création d'emplois et soutenir la transformation économique de la RDC ; Sa mise en œuvre ne doit en aucun cas se faire au détriment des droits des communautés riveraines.

Toutefois, ces objectifs ne pourront être considérés comme acquis que s'ils sont accompagnés d'engagements vérifiables, de mécanismes de redevabilité et d'une participation effective des populations, en particulier des femmes et des jeunes.

**AWNR appelle le Gouvernement congolais, les partenaires financiers et les entreprises concernés à :**

- Communiquer les modalités de financement, les obligations des parties, les échéances, les indicateurs de résultats et les mécanismes de contrôle ;
- Faire preuve de transparence en publiant la convention, le contrat de concession et leurs annexes, ainsi que les études et plans environnementaux et sociaux pertinents du programme ;

- Garantir une consultation préalable, inclusive et continue des communautés concernées, avec une participation effective des femmes et des jeunes ;
- Évaluer les risques de déplacement, de perte de terres et de moyens de subsistance, ainsi que les atteintes potentielles à l'environnement, afin de prévenir les déplacements forcés et de veiller à ce que toute expropriation ou relocalisation respecte les droits des personnes concernées.
- Rendre accessibles des mécanismes indépendants de plainte, de suivi et de réparation ;
- Publier également des objectifs mesurables en matière d'emploi local, de sous-traitance nationale, de transfert de compétences et de participation des femmes aux emplois et aux activités économiques liés au corridor ;
- Instaurer un suivi multipartite associant les institutions publiques, les communautés, la société civile et les organisations de femmes.

AWNR rappelle que la gouvernance inclusive, l'accès à l'information, la transparence des contrats et des investissements sont déterminants pour que les communautés bénéficient du développement équitable et inclusif du corridor de Lobito en RDC.

Fait à Kinshasa, le 21 octobre 2026

**Contact de presse :**

Mme Johanna KAMALA, Directrice Nationale

Courriel : [jkamala@awnr.org](mailto:jkamala@awnr.org)

Téléphone : +243810825409